



LEGENDE

Zones U - Zones urbaines

- UB Zone agglomérée mixte à vocation principale d'habitations
- Zones à vocation d'activités économiques
- Uib Secteur d'activités en continuité de la zone résidentielle
- Uic Secteur d'activités en bordure de la RN2
- Uic Secteur d'activités à réinvestir
- UL Zone à vocation d'équipements, de sport et de loisirs

Zone AU - Zones d'urbanisation future

- 1AU Zone ouverte à l'urbanisation à court et moyen terme
- 1AU Zone d'urbanisation à vocation principale d'habitations
- 1AUL Zone d'urbanisation à vocation d'équipements (scolaires, sports et loisirs)
- 2AU Zone d'urbanisation à long terme - ouverture à l'urbanisation soumise à modification ou révision du document
- 2AU Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitations
- 2AUI Zone d'urbanisation future à vocation principale d'activités économique

Zones A - Zone agricole

- A Zone agricole réservée à l'exploitation

Zones N - Zone naturelle

- Nj Zone verte de jardins

Dispositions réglementaires particulières

- Emplacements réservés
- Espaces Boisés Classés (Art. L.130-1 du code de l'urbanisme)
- Secteur de préservation de la diversité commerciale (Art. L.123-1-5° 7° du code de l'urbanisme)
- Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination (Art. L.123-21 du Code de l'Urbanisme)

Éléments identifiés au titre de l'article L.123-1-5° 7° du code de l'urbanisme

- Patrimoine bâti - Éléments isolés

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Désignation de l'élément	Superficie (m²)	Statut
1	Emplacement réservé n°1	1 200	Actif
2	Emplacement réservé n°2	8 500	Actif
3	Emplacement réservé n°3	1 500	Actif
4	Emplacement réservé n°4	1 500	Actif



Département de l'Oise
Commune de Silly Le Long

PLAN LOCAL D'URBANISME

**Document Graphique
Planche 4.1
Vue Territoire**

Plan Vu pour être annexé à la DCM du

Réalisé par: CED	Référence: UPS E10376	G2C aménagement 27 rue Barreault 75013 PARIS Tél: 01 53 80 10 14 Fax: 01 53 80 10 37	
Validé par: MAS	Echelle: 1/5500		
Date: 03/03/2014			